



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VAUVERT  
DELIBERATION N° 2022/09/28**

**Objet :** Délibération portant sur la signature d'une convention avec l'Association Des Aidants d'Occitanie (ADAO) dans le cadre du projet d'animation de l'espace ressource pour les proches aidants

**Séance du 29 septembre 2022**

**Date de la convocation : 9 septembre 2022**

**Membre en exercice = 17  
Nombre de présents = 6  
Nombre de délégation = 5**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHALSKI, Vice-Présidente en exercice.**

**Présents :** Mmes MICHALSKI, DUQUESNE, EYMARD, LAIR LACHAPELLE, PEYRE  
Mr MOUSSA

**Absents excusés :** Mme VEDRINE, BERTHEZENE, CHALMETON,  
Mrs DENAT, BERTRAND, CUVIER, VIDAL

**Absents :** Mme CACCHIA-MORENO, CAMAND  
Mrs MEIZONNET, GARNIER, HUREL

**Avaient donné pouvoir :** Mmes BERTHEZENE, VEDRINE  
Mrs DENAT, BERTRAND, CUVIER

Afin de formaliser leur coopération, le CCAS et l'association ADAO proposent une convention de partenariat qui s'étend de septembre 2022 à septembre 2023.

L'association ADAO (Association des Aidants d'Occitanie) a pour objectif d'accompagner, de soutenir et de faciliter le parcours des proches aidants.

L'association met en place des ateliers, des temps d'accompagnements individuels, des temps d'échange et de formation...

La convention de partenariat proposée précise les modalités d'organisation des différentes actions retenues au profit des proches aidants familiaux :

❖ Ateliers « Le temps des aidants ». C'est une prestation d'animation d'un temps d'écoute et de rencontre pour les aidants qui en éprouvent le besoin afin de les soutenir dans leur posture et rompre leur isolement / séance de deux heures / une fois par mois.

❖ Ateliers « Bulle de vie » atelier d'expression théâtrale et de mieux être. C'est une prestation d'animation autour de l'expression théâtrale pour les aidants avec la possibilité d'y inclure leur aidé. L'idée est de dépasser la charge et la fatalité quotidienne autour d'un temps ludique et créatif / séance de deux heures / une fois par mois.

ADAO propose une participation financière forfaitaire de 220 € par séance pour l'atelier « le temps des aidants » pour assurer cette prestation dont les crédits correspondants, sollicités au préalable auprès du CFPPA, sont inscrits au budget 2022.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration :

- L'autorisation de signer la convention proposée par ADAO ainsi que toutes pièces aux effets des présentes.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Vice-Présidente du C.C.A.S :**



**Elisabeth MICHALSKI**

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

• son dépôt en préfecture le 18/10/22

• sa notification le 18/10/22

• sa publication le 18/10/22

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 29/09/22

Pour le président par délégation,

La vice-présidente,  
Elisabeth Michalski

